

COMITE ARDENNES-MEUSE

LOUVERGNY
FRANCE -ARDENNES

Marche Populaire

Internationale

Marche en souvenir de

Bernard BLASZCZYNSKI

DIMANCHE 30 MARS 2025

Parcours de 5, 10, 15, 20 km

Membre de la FFSP n°F9994

Visa FFSP 20250813J.....

Internet : <http://www.ffsp.fr>✉: contact@ffsp.fr

 facebook.com/ivv.france



Agrément ministériel national
du 20 juin 2006

Reconnue de mission d'utilité publique par
arrêté N°012156 du 2 août 2001

Ne pas jeter sur la voie publique

--	--

INFORMATIONS AUX MARCHEURS

Départ et arrivée : **Salle de Louvergny, rue du gué**
08390 LOUVERGNY

Horaires : Départ de **8h00 à 14h00**
Arrivée limitée à **18 heures**.

Parcours : **« 5, 10, 15, 20 » km, sans difficultés particulières.**
Ouvert à tous ; les enfants de moins de 10 ans doivent obligatoirement être accompagnés.

Licence de participation : La licence de participation FFSP est délivrée au départ contre une **cotisation de participation sans souvenir de : 3€ ou une cotisation pour une licence famille de 6 € (enfants jusqu'à 16 ans)**. Portant les timbres de contrôle, elle donne droit aux tampons IVV sur les carnets internationaux disponibles au retour.

Préinscriptions : **Avant le 25 MARS 2025 pour les groupes. Sur place pour les individuels**
Inscriptions : **Christian GERBEAU**
4, rue Camille saint Saëns
08170 HAYBES
Téléphone: **06 20 25 76 44**

Assurance : La FFSP est garantie en responsabilité civile auprès de la MAIF.
L'inscription à la manifestation vaut déclaration de bonne santé.

Ravitaillement : Une boisson et une petite collation gratuites à chaque contrôle. Possibilité de restauration à l'arrivée.

Avis importants : Interdiction absolue de fumer et allumer du feu sur le parcours. **Les chiens doivent obligatoirement être tenus en laisse.**
Ne pas s'éloigner des sentiers balisés. Hors balisage, l'assurance fédérale ne vous couvre plus.

Secourisme : **Premiers secours** : Mis en place par l'association dès le départ.
Urgence : 112

La marche aura lieu quelles que soient les conditions météorologiques sauf en cas d'arrêté préfectoral ou municipal